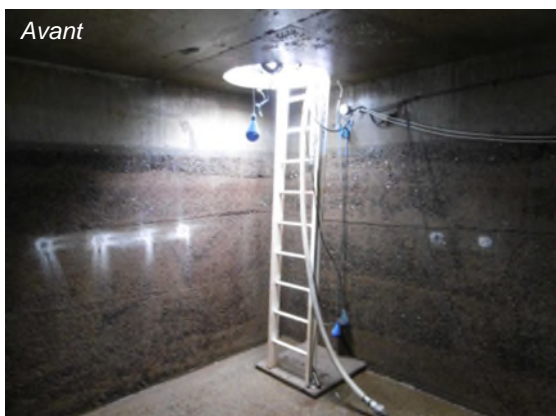


RAPPORT D'ACTIVITE



Réhabilitation de la bache eau traitée de l'usine du Domaine à Lécousse

Année 2023

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable
Présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales*

SOMMAIRE

I -	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC.....	3
II -	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1 -	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
1.1 -	<i>Les Instances.....</i>	<i>3</i>
1.2 -	<i>Le personnel.....</i>	<i>5</i>
2 -	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
3 -	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
4 -	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	6
5 -	LES RESSOURCES EN EAU	7
6 -	VOLUMES PRODUITS ET IMPORTES – RENDEMENT DES UNITES DE PRODUCTION	8
7 -	PARTICULARITE DE L'ANNEE 2022 : UNE ANNEE SECHE AVEC DES NIVEAUX DE RESSOURCES AU PLUS BAS. ERREUR !	
	SIGNET NON DEFINI.	
III -	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	10
1 -	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	10
2 -	RECETTES D'EXPLOITATION.....	10
3 -	FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL.....	11
IV -	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
1 -	QUALITE DE L'EAU	11
2 -	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
V -	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	14
1 -	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	14
2 -	ETAT DE LA DETTE	16
3 -	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	16
4 -	AMORTISSEMENTS REALISES.....	16
5 -	COMPTE ADMINISTRATIF	16
VI -	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
VII -	AUTRES ACTIVITES DU SERVICE	17
1 -	LE RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES AU COURS DE L'ANNEE	17
2 -	L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES MEMBRES DU SEPF	19
3 -	LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU	19
3.1 -	<i>Les actions sur les bassins versants.....</i>	<i>19</i>
3.2 -	<i>Le soutien de l'opération « Caravane Main Verte » du REEPF.....</i>	<i>19</i>
3.3 -	<i>Le partenariat avec le REEPF pour la sensibilisation des scolaires.....</i>	<i>19</i>
4 -	LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)	20
4.1 -	<i>Sur le bassin versant du Couesnon.....</i>	<i>20</i>
4.2 -	<i>Sur le bassin versant de la Sélune.....</i>	<i>20</i>
VIII -	ANNEXES.....	21

I - Présentation générale du service public

Le Syndicat Eau du Pays de Fougères (SEPF, anciennement SMPBC) a été créé en 1991 pour assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le secteur nord-est du département. Il regroupait initialement une soixantaine de communes adhérant directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal d'eau potable.

Au 1^{er} janvier 2014, les installations de production existantes, ainsi que la gestion des périmètres de protection des captages, ont été transférées au SEPF.

Depuis cette date, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des études, travaux et exploitation de tous les équipements nécessaires à la production d'eau potable. A ce titre, il mène les actions en vue de la préservation et protection de ses ressources en eau.

De plus, depuis le 1^{er} décembre 2019, Eau du Pays de Fougères possède la compétence « distribution de l'eau » sur 22 communes situées sur le territoire de Fougères Agglomération. Conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable est également réalisé et fait également l'objet d'une approbation en comité syndical.

Par ailleurs, le syndicat met en œuvre le schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable instauré au début des années 1990 et piloté par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35).

Ce dernier gère le fonds de concours, apporte une assistance technique aux syndicats de production et soutient les actions en faveur de la politique de la qualité de l'eau (périmètres de protection des captages et actions de bassins versants). Les statuts modifiés en 2011, lui confère de nouvelles compétences relatives aux canalisations d'intérêt départemental, l'animation du réseau des collectivités productrices adhérentes, la réalisation et la gestion de l'observatoire de l'eau potable en Ille-et-Vilaine (informations complémentaires à l'adresse : <http://www.smg35.fr>).



L'organisation territoriale de l'exercice de la compétence "eau potable" En Ille-et-Vilaine (situation 2022)

10 20 km

Sources : Données : IGN BD topo, Eau PF (2022) ; 01 Eau PF ; Année : 2022



II - Caractérisation technique du service

1 - Organisation administrative du service

1.1 - Les Instances

En application de la Loi NOTRe, Fougères Agglomération adhère au syndicat Eau du Pays de Fougères depuis le 1^{er} janvier 2020, se substituant ainsi aux communes suivantes :

Beaucé / Billé / Combourtille / La Chapelle-Fleurigné / Fougères / Javené / La Bazouge-du-Désert / La Chapelle-Saint-Aubert / La Selle-en-Luitré / Laignelet / Landéan / Lécousse / Le Loroux / Luitré-Dompierre / Louvigné-du-désert / Mellé / Monthault / Parcé / Parigné / Poilley / Rives-du-Couesnon / St Georges-de-Reintembault / Villamée.

Eau du Pays de Fougères est administré par un Comité Syndical constitué de délégués titulaires et suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par tranche de 4 000 habitants), élus par leur collectivité.

Compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux, la composition de la nouvelle assemblée est la suivante :

COLLECTIVITES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FOUGERES AGGLOMERATION	BOIVENT Joseph	BERHAULT Pierre
	BRARD Jean-Claude	BOISMARTEL Jean-Bernard
	BRIDIER Arnaud	BOUDET Serge
	COUASNON Hubert	BOURCIER Jean-Christian
	ERARD Joseph	BRARD Michel
	FORET Alain	BUFFET Roger
	GILLES Christophe	DEMAZEL Noël
	GOUPIL Jean-Paul	ESNAULT Franck
	GUILLARD Hervé	HUE Antony
	LAFAYE Elsa	PERRIN Anne
	LEFEUVRE Diana	POMMEREUL Monique
	PARLOT Cécile	RAULT Patricia
	RABAUD Alexis	TALIGOT Denis
Syndicat des eaux d'ANTRAIN	AVRIL Henri	GORE Laurent
	BOULMER Jean-Claude	SAVINEL Fanny
	CHAPDELAINE Rémi	
Syndicat des eaux du COGLAIS	DE MONCUIT Jacques	BRARD Hervé
	GEFFRAY Christian	GONNET Albert
	GOUDAL Patrice	NOËL Jean-Claude
	LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle	PRIOUL Joëlle
	SOURDIN Pierre	VALTAIS Didier
Syndicat des eaux de la VALLEE DU COUESNON	BATTAIS Loïc	RAULT Henri

Le Bureau est constitué de 12 membres élus comme suit :

- Président : Joseph BOIVENT
- 1^{er} Vice-président : Hubert COUASNON
- 2^{ème} Vice-présidente : Diana LEFEUVRE
- 3^{ème} Vice-président : Joseph ERARD
- 4^{ème} Vice-président : Christian GEFFRAY
- 5^{ème} Vice-président : Loïc BATTAIS
- Membres : Henri AVRIL
Rémi CHAPDELAINE
Alain FORET
Hervé GUILLARD
Cécile PARLOT
Pierre SOURDIN

1.2 - Le personnel

Dans le cadre du développement de l'activité du syndicat, notamment la reprise de la distribution exercée auparavant par les syndicats du Chesné, de la Chapelle Janson, de Parigné-Landéan et du SIVOM, un poste permanent de Chargé d'études et travaux sur les réseaux d'eau potable a été créé.

Par ailleurs, les effectifs ont été maintenus. Les astreintes continuent d'être assurées par les agents du syndicat (3 sur 5) et par VEOLIA (2 sur 5) dans le cadre du marché de la surveillance, l'entretien et l'exploitation des usines de production d'eau potable 2023-2025.

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2023		
EMPLOIS	GRADE	Equivalent Temps Plein
FILIERE TECHNIQUE		
Directrice - Responsable service technique	Ingénieur Principal	1
Responsable d'exploitation	Technicien Principal 2ème classe	1
Resp. exploitation stations de la régie	Technicien	1
Agent de maintenance et d'exploitation	Adjoint technique	1
Chargé d'étude et travaux sur les réseaux d'eau potable	Ingénieur	1
Chargé de mission préservation et protection de la ressource	Ingénieur	1
<i>Technicien suivi PPC & renfort serv techn.</i>	Technicien Principal 2ème classe	<i>disponibilité</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Responsable administration/finances/RH	Attaché	1
Assistante comptabilité	Rédacteur	1
Assistant administratif	Adjoint administratif	1
TOTAL DES EFFECTIFS (ETP=Equivalent Temps Plein)		9

2 - Estimation de la population desservie

Eau du Pays de Fougères dessert une population totale de 80 479 habitants (chiffres INSEE, cf. état détaillé en annexe n°6) répartie comme suit :

Syndicat d'Antrain	8 100	Fougères Agglomération <i>en représentation substitution sur 24 communes de son territoire</i>	50 830
Syndicat du Coglais	17 692	Syndicat de la Vallée du Couesnon	3 857

3 - Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité selon trois modes de gestion :

- **gestion directe :**

- ↳ Stations de Fontaine la Chèze et des Urbanistes à FOUGERES
- ↳ Station Le Domaine à LECOUSSE

- **gestion déléguée par affermage :**

Unités de production	Titulaire du contrat	Echéance
PARIGNE	STGS	30/06/2024

- **marchés publics de prestations de services :**

Unités de production	Titulaire du contrat	Echéance
COGLAIS (Quincampoix à Montours & Croix Madame à St Brice) / ANTRAIN (Pont Neuf) / VILLAMEE (Boutriais) / LOUVIGNE DU DESERT (Pont Juhel) / MARCILLE RAOUL (Chatel) / CHESNE (St Georges-de-Chesné, Parcé et Dompierre-du-Chemin) / INTERCONNEXIONS (Réseaux et ouvrages)	VEOLIA EAU	31/12/2025

Le Syndicat Eau du Pays de Fougères a lancé en 2022, un nouveau marché de prestations de services pour les contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2022. Ce marché a été attribué à l'entreprise VEOLIA EAU pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025. Cette échéance correspond à la fin de tous les contrats en cours sur le périmètre du Syndicat.

4 - Conventions d'import ou d'export

Une convention de fourniture d'eau a été conclue avec le Syndicat Eau des Portes de Bretagne à VITRE (ex-SYMEVAL) lors de la mise en service de l'interconnexion vers le Chesné et St Aubin du Cormier en 2006. Elle prévoit un volume minimum de 100 000 m3 importé permettant d'assurer le débit sanitaire de la conduite. Cette convention a été renouvelée pour la période 2017 à 2028, en parallèle du nouveau contrat d'affermage conclu entre le Syndicat Eau des Portes de Bretagne et VEOLIA. En 2023, 115 786 m3 ont été ainsi importés au lieu de 122 250 en 2022.

En ce qui concerne la sécurisation de l'alimentation en eau du secteur nord de son territoire (le SIVOM de Louvigné et le SIE de Parigné-Landéan), le SEPF a conclu en 2014, une convention d'échange d'eau pour dix ans, avec le SENOM (Syndicat des Eaux du Nord-Ouest Mayennais). En 2023, SEPF a vendu 4 706 m3 et acheté 4 290 m3 au SENOM.

En complément de cet échange avec le SENOM, SEPF a réalisé un secours avec le SDEAU 50. Cette interconnexion a été mise en service en juin 2021 et fonctionne de la même façon que l'interconnexion avec le SENOM. La convention d'échange d'eau avec le SDEAU50 a été conclue le 24 janvier 2022 pour une durée de 8 ans (échéance au 31/12/2029). Par conséquent, en 2023, SEPF a exporté 0 m3 vers le SDEAU 50 et importé 4 331 m3 du SDEAU 50.

Une nouvelle convention de fourniture d'eau a également été mise en œuvre pour l'import d'eau sur le secteur d'Antrain via la communauté de communes Bretagne Romantique. La convention a été signée en juillet 2021. En 2023, SEPF a importé 10 400 m3 pour alimenter le SME d'Antrain.

Une convention de fourniture d'eau a été validée en février 2022 avec la communauté de communes de L'Ernée pour alimenter en eau la commune de La Pellerine. En 2023, SEPF a vendu 13 579 m3 à la communauté de communes de L'Ernée.

5 - Les ressources en eau

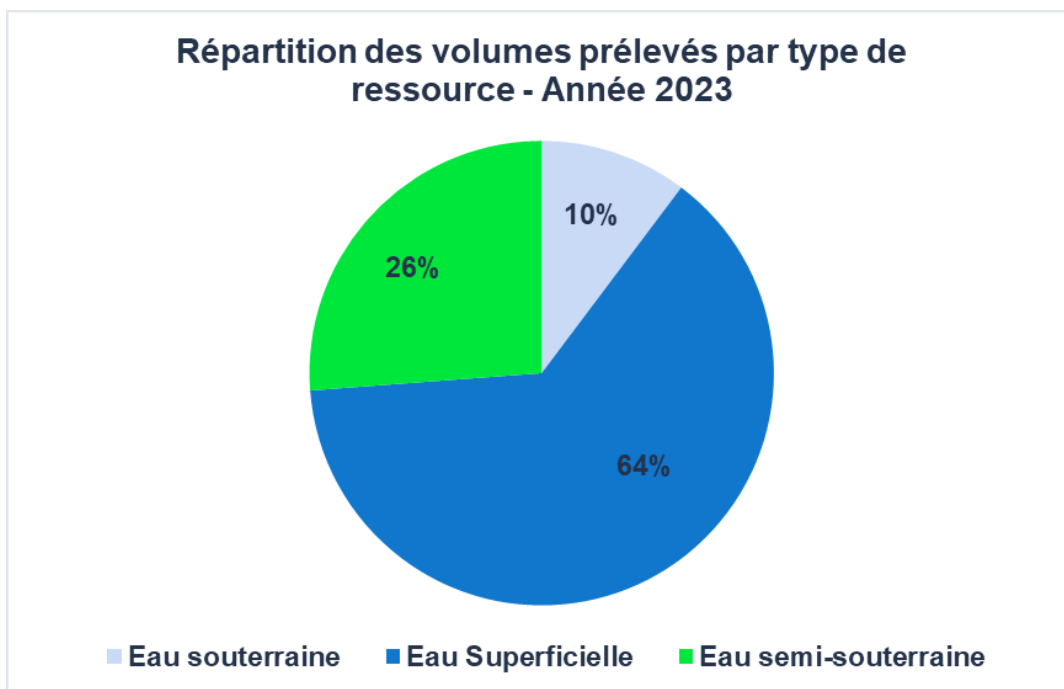
Eau du Pays de Fougères exploite 19 ressources associées aux 13 unités de production. Elles se répartissent de la façon suivante :

Sites de production	Ressources	Arrêté préfectoral	Volumes prélevés en 2022 (en m3)	Volumes prélevés en 2023 (en m3)	Ecart N/N-1 (en %)
Usine du Domaine (Lécousse)	Puits de La Couyère	27/04/2009	96 251	69 426	-27,8%
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	21/08/2002 Modifié le 18/07/2014	984 095	955 027	-3%
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	06/07/2007	54 157	67 152	+24%
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Puits Aunays + Forage Bouchard	30/01/2003	114 840	69 427 ⁽¹⁾	-39%
Usine du Mué (Parcé)	Forage Le Bas-Plessis	31/08/2006	46 313	52 600	+13,5%
	Forage Le Mué		30 503	23 246 ⁽²⁾	-23,8%
Usine de la Foucaudière (Dompierre du Chemin)	Forage Bois	07/12/2001	36 234	15 326	-57,7%
Usine de la Fontaine (Parigné)	Puits et Forage La Fontaine	10/02/2003	116 801	116 506	-0,2%
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	06/06/2005	833 176	778 092	-6,6%
Usine du Chatel (Marcillé Raoul)	Forage du Chatel	19/06/2001	68 715	68 526	-0,3%
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Prise d'eau Le Nançon	10/05/2005	1 120 998	921 011	-17,8%
Usine des Urbanistes (Fougères)	Captage Drains en Forêt	En cours	1 059 312	1 298 272	+22,5%
	Forage de la Bretonnière	15/05/1985 (en cours de révision)	74 880	26 329	-64,8%
Usine de La Boutriais (Villamée)	Forage de La Boutriais	30/05/2007	630	447 ⁽³⁾	-29%
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Prise d'eau dans l'Airon	27/09/2006	514 131	495 272	-3,6%
Total =			5 151 576	4 956 479	-3,7%

⁽¹⁾Forage de Bouchard à l'arrêt en 2023, en attente de nettoyage réalisé fin 2023

⁽²⁾Forage du Mué à l'arrêt depuis juillet 2023 pour cause de mauvaise qualité

⁽³⁾Forage de la Boutriais toujours à l'arrêt

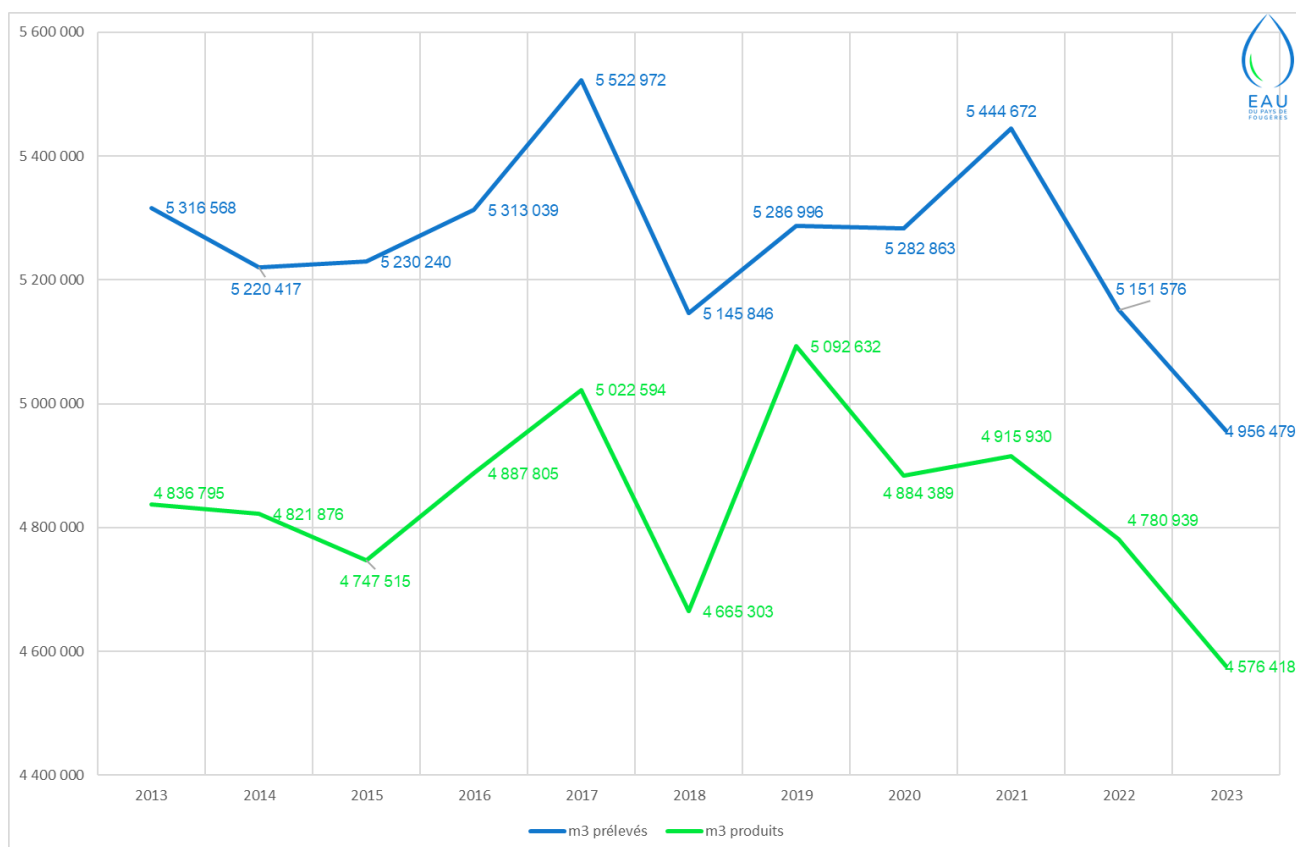


6 - Volumes produits – rendement des unités de production

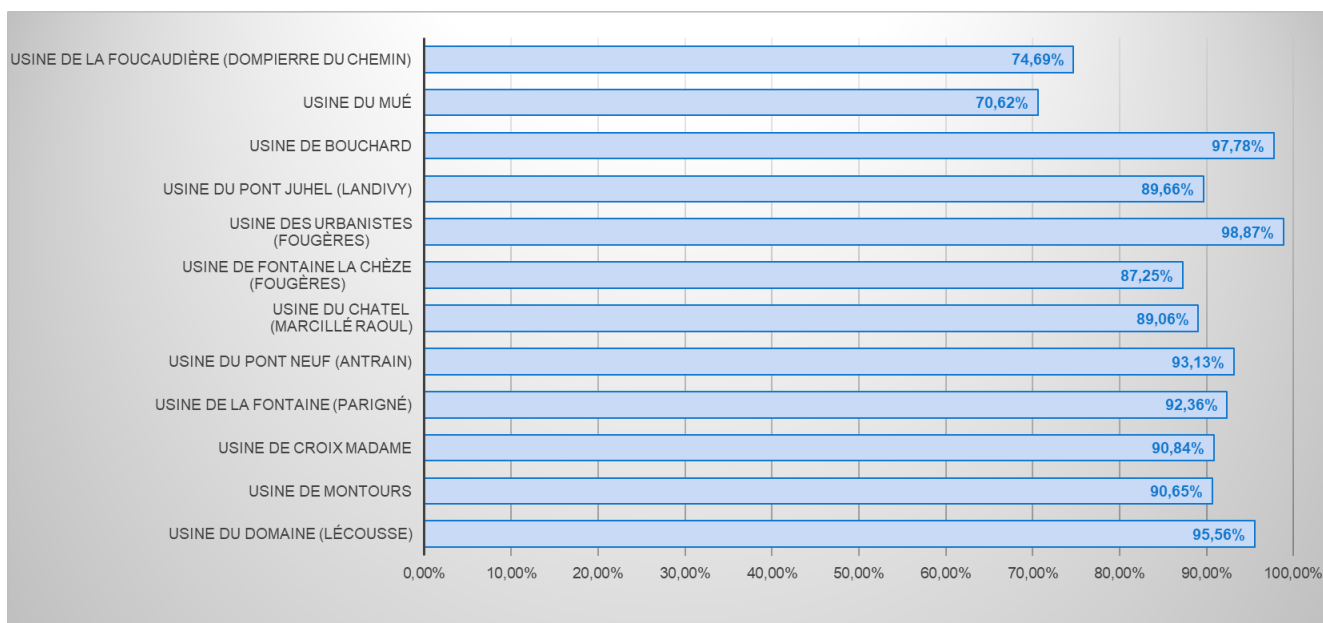
Avec les volumes prélevés sur les différentes ressources, chaque ouvrage produit de l'eau potable qui ensuite est mise en distribution sur chaque territoire desservi. Les volumes produits sur l'année 2023 se répartissent comme suit :

Sites de production	Ressources	Capacité de production (m3/h)	Volumes produits en 2022 (en m3)	Volumes produits en 2023 (en m3)	Ecart N/N-1 (en %)
Usine du Domaine (Lécousse)	Puits de La Couyère	25 m3/h	95 438	66 343	-30%
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	120 m3/h	884 305	865 756	-2%
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	20 m3/h	46 247	60 998	+32%
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Puits Aunays + Forage Bouchard	26 m3/h	111 493	67 712	-39%
Usine du Mué (Parcé)	Forage Le Bas-Plessis	35 m3/h	40 043	53 564	+34%
	Forage Le Mué				
Usine des Bois (Dompierre du Chemin)	Forage Bois	32 m3/h	32 940	11 447	-65%
Usine de la Fontaine (Parigné)	Puits et Forage La Fontaine	25 m3/h	97 388	107 602	+10%
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	150 m3/h	774 254	724 650	-6%
Usine du Chatel (Marcillé Raoul)	Forage du Chatel	18 m3/h	63 032	61 032	-3%
Usine de Fontaine la Chêze (Fougères)	Prise d'eau Le Nançon	250 m3/h	1 031 494	803 580	-22%
Usine des Urbanistes (Fougères)	Captage Drains en Forêt	200 m3/h	1 131 126	1 309 676	+16%
	Forage de la Bretonnière				
Usine de La Boutriais (Villamée)	Forage de La Boutriais	8 m3/h	0	0	X
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Prise d'eau dans l'Airon	120 m3/h	473 179	444 058	-6%
Total =			4 780 939	4 576 418	-4%

Le graphique suivant représente l'évolution des volumes prélevés, produits sur les 10 dernières années :



Le graphe suivant présente le rendement des unités de traitement :



Longueur de réseau :

Depuis sa création et conformément au schéma départemental de renforcement des structures d'eau potable, le Syndicat a construit et mis en service un réseau d'interconnexions dont les principaux axes sont :

- la liaison entre l'usine de production d'eau de Fontaine la Chèze à Fougères et le syndicat d'eau d'Antrain avec desserte au passage d'une partie du territoire du syndicat d'eau du Coglais.
- la liaison Fougères/Chesné/Symeval (VITRE) qui permet de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur sud (le Syndicat des Eaux du Chesné et la commune de St Aubin du Cormier). Le raccordement au réseau du Symeval s'effectue au réservoir de « la Cocardière » à Montreuil des Landes. La station de pompage, située à Billé, abrite les pompes hydrauliques et le poste de commande informatique des installations.

L'ensemble est renforcé et sécurisé par le réservoir de la Garenne à Lécousse, d'une capacité de 2 000 m³ et pourvu d'un système de télésurveillance.

III - Tarification et recettes du service public

1 - Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs qui tiennent compte du mode de gestion des différents sites de production, des frais de fonctionnement général du service et des investissements programmés.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 ainsi que les volumes vendus sont détaillés ci-après :

TARIFS *(€ HT/m3)		2022	2023	m3 vendus en 2023
VENTE EN GROS *Redevances agence de l'eau incluses (à partir des usines de production et/ou via le réseau d'interconnexions)	SIE du CHESNE	0,629	0,769	663 010
	SIE CHAPELLE JANSON	0,629	0,769	169 206
	Ville de LECOUSSE	0,629	0,769	163 268
	Ville de FOUGERES	0,629	0,769	1 060 945
	SIE d'ANTRAIN	0,629	0,769	702 598
	SIE du COGLAIS	0,629	0,769	1 193 430
	SIVOM de LOUVIGNE	0,629	0,769	446 012
SURTAXE (facturation directe aux abonnés par le biais des délégataires)	SIE Vallée du COUESNON	0,218	0,230	142 499
	SIE PARIGNE/LANDEAN	0,285	0,300	89 683
Collectivités extérieures	ST AUBIN DU CORMIER	0,639	0,779	111 755
	Echanges d'eau avec le SENOM	0,767	0,767	4 706
				4 747 112

2 - Recettes d'exploitation

Collectivités	RECETTE (€ HT)	
	2022	2023
SIE CHAPELLE JANSON	99 375,42	119 805,34
Ville de LECOUSSE	108 228,00	118 156,19
SIE d'ANTRAIN	460 155,17	510 635,52
SIE du COGLAIS	716 745,94	868 733,44
SIVOM de LOUVIGNE	281 492,44	322 157,62
Ville de FOUGERES	650 145,47	772 636,61
SIE du CHESNE	422 227,07	484 442,01
ST AUBIN DU CORMIER	79 128,97	-
SIE Vallée du COUESNON	61 752,65	54 408,34
SIE PARIGNE/LANDEAN	23 856,19	26 491,55
Echanges d'eau SENOM		5 700,77
TOTAL	2 903 107,32	3 283 167,39

En 2023, le Syndicat a facturé au SENOM les volumes vendus sur 2021 et 2022. Les volumes vendus en 2023 seront perçus sur le budget 2024.

3 - Fonds de concours départemental

Le fonds départemental pour le développement de la production d'eau potable géré par le Syndicat Mixte de Gestion (SMG35) est constitué par une contribution des abonnés du service d'eau. Collectée par la collectivité primaire (communes ou syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable – SIAEP), puis versée au syndicat de production, cette contribution est ensuite reversée au SMG35 pour le financement des programmes inscrits au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable. Son montant a été augmenté à 0.18 € le m3 en 2023. La somme totale perçue par le SEPF puis reversée au SMG35 s'élève à 750 221,04 €.

IV - Indicateurs de performance du service

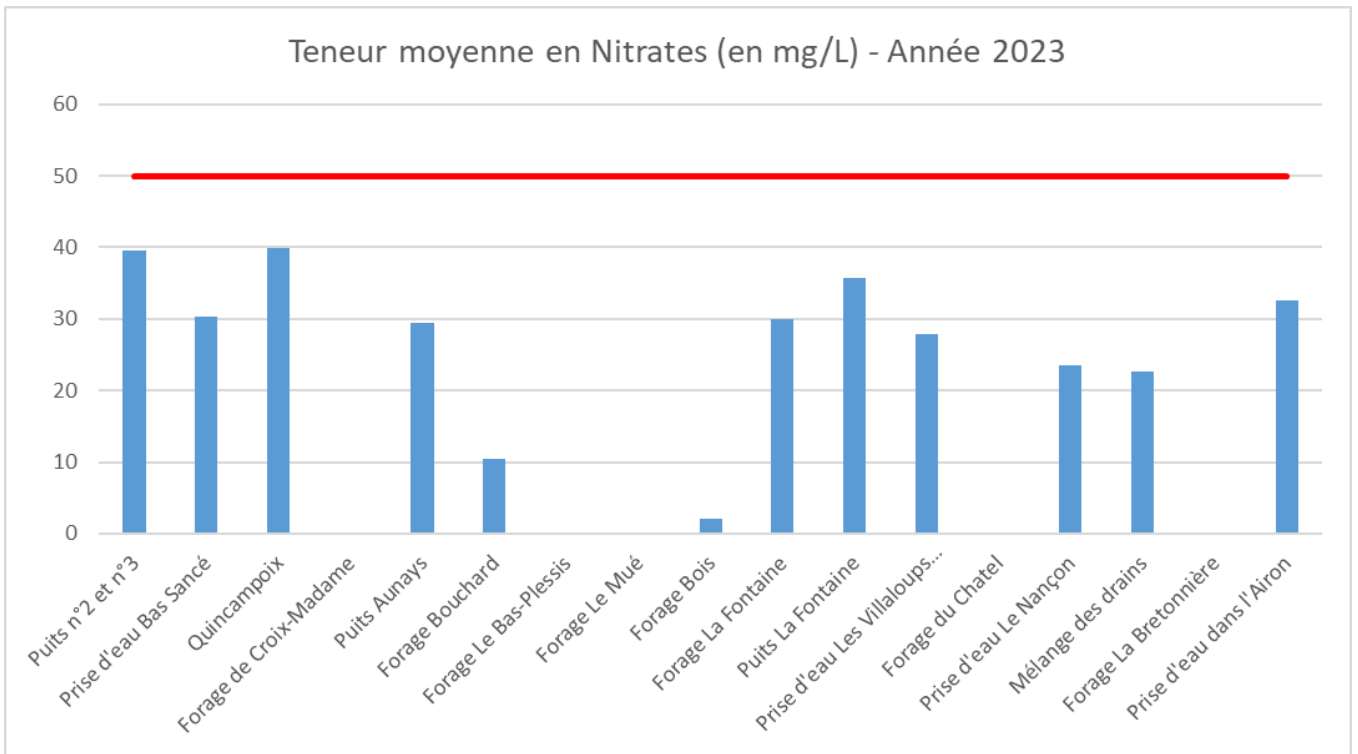
1 - Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau mise en distribution définie par le Code de la Santé Publique sont indiquées dans les documents transmis par l'Agence Régionale de Santé d'Ille-et-Vilaine (ARS 35). Parallèlement, les exploitants vérifient la qualité de l'eau prélevée, produite et mise en distribution par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats analyses ARS - année 2023			Sur eau mise en distribution	
		Teneur moyenne en nitrates (mg/L) [min-max]	Conformité bactériologique (P 101.1)	Conformité physico-chimique (P 102.1)
Usine du Domaine	Puits n°1	93,7 [86-101]	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Puits n°2 et n°3	39,63 [37,8-41,2]		
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	30,24 [19,6-38,2]	100% (6 prélèvements)	100% (9 prélèvements)
	Quincampoix	39,9 [30,8-44,2]	X	X
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	0 (1 seule mesure)	100% (3 prélèvements)	100% (5 prélèvements)
Usine de Bouchard	Puits Aunays	29,5 [29,5-29,8]	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Forage Bouchard	10,5 (1 seule mesure)		
Usine du Mué	Forage Le Bas-Plessis	0 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	50% ¹ (2 prélèvements)
	Forage Le Mué	Aucune analyse		
Usine des Bois	Forage Bois	2 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	67% ² (3 prélèvements)
Usine de la Fontaine	Forage La Fontaine	30 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Puits La Fontaine	35,75 [35-36,5]		
Usine du Pont Neuf	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	27,93 [22-31,7]	100% (5 prélèvements)	100% (9 prélèvements)
Usine du Chatel	Forage du Chatel	0 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
Usine de Fontaine la Chèze	Prise d'eau Le Nançon	23,45 [18-34,2]	100% (5 prélèvements)	100% (5 prélèvements)
Usine des Urbanistes	Forage de la Bretonnière	0 (1 seule mesure)	100% (6 prélèvements)	100% (6 prélèvements)
	Mélange des drains	22,6 (1 seule mesure)		
Usine de La Boutriais	Forage de La Boutriais	Aucune analyse	Aucune analyse	Aucune analyse
Usine du Pont Juhel	Prise d'eau dans l'Airon	32,52 [26,6-39,2]	100% (5 prélèvements)	100% (5 prélèvements)

¹ Sur 2 prélèvements, 1 non-conformité au métabolite pertinent le N, N-Dimethylsulfamide sur le forage du Mué. Le forage du Mué est à l'arrêt depuis juillet 2023

² Sur 3 prélèvements, 2 non-conformités au paramètre Nickel => dilution accentuée au réservoir de Dompierre et suivi renforcé par l'exploitant de l'usine de La Foucaudière



Particularités de chaque ressource :

Les prises d'eau superficielle ont une qualité qui évolue en fonction des conditions météorologiques : elles sont très sensibles aux paramètres « nitrates » et « pesticides » et à la turbidité de l'eau. Les ressources souterraines ont une qualité stable mais ayant des spécificités en fonction de la géologie du sol.

*Puits de Lécousse : le puits n°1 est très sensible au paramètre nitrates. **Cette ressource a été arrêtée en juillet 2014.** L'ensemble des puits de Lécousse sont classés « captages prioritaires ». L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2022 prolonge le programme d'actions volontaire jusqu'au 31 décembre 2023.*

Forage de Croix Madame : l'eau de ce forage contient un excès de fer et de manganèse. Elle est donc agressive.

*Forages du Bas Plessis, du Mué et des Bois : les eaux souterraines sont concentrées en fer, manganèse et nickel. Elles sont donc également agressives. **Depuis le 1^{er} juillet 2024, le forage du Mué a été mis à l'arrêt pour cause de dépassement sur le métabolite pertinent « N, N-Diméthylsulfamide ».***

Forage de la Fontaine : l'eau souterraine contient un peu de fer.

Prise d'eau des Villaloups : en fonction de la pluviométrie, la ressource est sensible à la turbidité.

Prise d'eau Le Nançon et les drains : en fonction de la pluviométrie, les ressources sont sensibles à la turbidité.

Forage du Chatel : l'eau de ce forage contient un excès de fer et de manganèse.

Nouveauté : L'arrêté du 30 décembre 2022 modifie l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine et intègre de nouveaux paramètres. Ce texte est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023 mais les nouveaux paramètres seront intégrés au contrôle au 1^{er} janvier 2026.

2 - Protection des ressources en eau

Localisation	Ressources SEPF	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Fiche P108.3	Observations
Lécousse	La Couyère n°1	80%	Nouveau captage prioritaire : aire d'alimentation définie par arrêté préfectoral en date du 24/08/2018 : Programme d'actions volontaire visant à diminuer les teneurs en nitrates prévu pour la période 2019 à 2020, nouvel arrêté du 1 ^{er} /09/2022 prolongeant d'un an ce programme soit jusqu'au 31/12/2023
	La Couyère n°2 et 3		
Coglais	Bas Sancé - Loisançe	100%	Nouveau captage prioritaire : lancement du diagnostic préalable à la définition de l'aire d'alimentation
	Croix-Madame (2011)	100%	
Chesné	Puits des Aulnays et Forage de Bouchard (St Georges de Chesné)	100%	Création d'un fossé de ceinture autour du captage et remplacement du portail et de la clôture délimitant le PPI. Régularisation du forage d'essai en 2019.
	Le Bas-Plessis (Parcé)	100%	
	Le Mué (Parcé)	100%	
	Les Bois (Dompierre)	100%	
Parigné	Forage et puits - La Fontaine	100%	
Antrain	Les Villaloups	100%	
Marcillé Raoul	Forage du Chatel	100%	
Villamée	Forage de la Boutriais	100%	
Louvigné	Prise d'eau l'Airon	80%	Extension de la clôture du périmètre immédiat jusqu'à la rivière et installation d'un dispositif de signalement de pollutions accidentelles (prévu lors de la restauration des filières de traitement de l'usine).
Fougères	Fontaine La Chèze (Nançon)	80%	Actualisation de l'étude environnementale réalisée en 2016. Avis favorable d'un hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection (2017). Réalisation de l'étude d'impact. En 2022, dépôt en Préfecture du dossier d'utilité publique. En août 2023, réalisation de l'enquête publique pour le dossier DUP Mise en place des PPC
	Puits de la Bretonnière	50%	
	Les drains	50%	

Pour les ressources protégées à 100%, un suivi annuel est mis en place au sein du SEPF avec l'aide du SMG 35 (par le biais d'une convention).

Pour rappel, l'indice d'avancement se calcule comme suit :

0% : aucune action

20% : études environnementales et hydrogéologues en cours

40% : avis de l'hydrogéologue rendu

50% : dossier déposé en préfecture
place, travaux terminés)

60% : arrêté préfectoral

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en œuvre)

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

V - Financement des investissements du service

1 - Travaux payés au cours de l'exercice

OBJET	Montant payé en 2023
Opération nouvelle usine de production à FOUGERES : études, achat de terrain, maîtrise d'œuvre	840 105,94
Restauration usine de Pont Juhel et création filière de traitement des boues	11 809,97
Réalisation d'une interconnexion entre Poilley et Montours (solde)	88 674,30
Modification filière de désinfection – désinfection au chlore gazeux – usine de Quincampoix (étude et travaux)	55 910,00
Réhabilitation des puits et des forages (suivi et travaux)	27 928,40
Réhabilitation de la bâche eau traitée sur l'usine du Domaine et des réservoirs de La Garenne-Coglais (maîtrise d'œuvre et travaux)	101 261,86
Etudes et travaux divers sur les infrastructures	226 434,85
MONTANT TOTAL	1 352 125,32 €

Modification filière de désinfection – désinfection au chlore gazeux – usine de Quincampoix :

Dans le cadre d'une demande particulière de l'industriel Armor Protéines sur le paramètre « chlorate » et après avis favorable de l'Agence Régionale de la Santé (arrêté préfectoral du 21 août 2022), le Syndicat a modifié la désinfection de l'eau à l'usine de Quincampoix. Le système mis en place est une désinfection au chlore gazeux en substitution de la javel liquide. Ces travaux ont été réalisés par Feljas et Masson en coordination avec l'exploitant.

Travaux de réhabilitation des puits et forages :

Le Syndicat a commencé en 2023 à nettoyer et réhabiliter ses ouvrages souterrains suite aux diagnostics réalisés par le SMG Eau 35. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Aquassys sur la période novembre-décembre 2023 sur les forages de la Bretonnière à Laignelet, de la Croix Madame à Maen Roch et de Bouchard à Rives du Couesnon.

Réhabilitation de la bâche eau traitée sur l'usine du Domaine et des réservoirs de La Garenne-Coglais :

Avec l'aide du maître d'œuvre Servicad, le Syndicat a lancé début 2023, un appel d'offres pour réhabiliter la bâche eau traitée de l'usine du Domaine et les réservoirs de La Garenne-Coglais sur la commune de Lécousse. Ce marché a été attribué à l'entreprise Etandex. L'objectif de ces travaux était de traiter les fissures corrodées et de mettre en place un revêtement d'imperméabilisation sur les voiles intérieurs. Les travaux ont démarré courant octobre 2023 pour une durée totale de 8,5 mois.

Autres dépenses d'investissement :

OBJET	Montant payé en 2023
Les acquisitions de terrain pour la mise en œuvre des PPC	4 674,59 €
Acquisition de terrain Val Couesnon – Usine de production d'Antrain (passage de la conduite d'EB)	10 905,98 €
L'acquisition de l'outil Maïna (logiciel Seqoya) et de la licence	4 525,00 €
Les acquisitions de matériel informatique et licence annuelle	9 159,17 €
MONTANT TOTAL	29 264,74 €

Projet structurant – « Construction d'une nouvelle usine d'eau potable à Fougères »

Suite au lancement en juin 2022 de l'appel d'offres pour la construction de la nouvelle usine d'eau potable à Fougères, deux groupements d'entreprises ont remis une offre technico-économique. Après analyse des offres et audition des candidats, le Syndicat a attribué le marché de travaux au groupement Degremont/Pinto GC/Sotrav en juillet 2023.

Les études pour ces travaux ont démarré en septembre 2023 pour une durée de 4 mois. Le démarrage prévisionnel des travaux est fixé à janvier 2024 pour une durée de 18 mois. Fin de l'année 2023, le Syndicat a également lancé l'appel d'offres pour la « Construction de réservoirs de stockage d'eau potable » qui seront situés « rue Mélouin » à Fougères.

Afin de financer la totalité de ces travaux, le Syndicat a contracté deux prêts bancaires avec la Banque des Territoire. Les contrats d'emprunt ont été signés le 22 décembre 2023 et se répartissent comme suit :

- ✓ 1^{er} emprunt de 10 millions d'euros sur 40 ans permettant de financer le génie civil,
- ✓ Et le 2^{ème} emprunt de 9 millions d'euros sur 25 ans pour financer le process.

En complément, le Syndicat bénéficiera d'une aide financière de la part du SMG Eau 35 par le biais du remboursement des annuités d'emprunt, à hauteur de 70%.



Projet du groupement DGT/PINTO GC/SOTRAV pour la nouvelle usine d'eau potable à Fougères

2 - Etat de la dette

Objet de l'emprunt	Année	Durée	Capital emprunté	Annuité 2023	dont Capital	dont Interets	Capital Restant au 31/12/2023
USINE DE MONTOURS (participation du SMG35 94%)	2014	15	2 748 200,00	238 407,52	192 815,13	45 592,39	1 134 934,78
USINE DU PONT JUHEL	2017	10	664 000,00	69 119,08	66 400,00	2 719,08	282 200,00
RESERVOIR DE PARIGNE	2020	15	300 000,00	20 627,76	20 000,00	627,76	220 000,00
INVESTISSEMENTS DIVERS 2022	2022	25	1 900 000,00	99 897,26	76 000,00	23 897,26	1 805 000,00
SOUS-TOTAL			5 612 200,00	428 051,62	355 215,13	72 836,49	3 442 134,78
SIE CHESNE 27,53% FORAGE BAS PLESSIS PARCE	2014	10,75	43 154,03	5 146,80	4 824,32	322,48	3 770,34
SIE VALLEE DU COUESNON 100% PPC	2014	9	106 011,14	14 656,77	14 010,97	645,80	-
SIVOM LOUVIGNE 100% STATION PONT JUHEL	2014	9,5	247 750,18	15 475,36	15 267,22	208,14	-
LECOUSSE REMB ANNUEL TOUS PRETS CONFONDUS	2014	19	118 805,84	8 434,51	6 581,88	1 852,63	38 851,03
FOUGERES REMB ANNUEL TOUS PRETS CONFONDUS	2014	20	313 585,84	15 006,92	13 153,07	1 853,85	129 752,79
AVANCE SUR SECURISATION RESEAU AEP LOUVIGNE	2020	15	55 000,00	3 666,67	3 666,67	-	47 666,66
SOUS-TOTAL DES EMPRUNTS TRANSFERES			884 307,03	62 387,03	57 504,13	4 882,90	220 040,82
TOTAL CUMULE			6 496 507,03	490 438,65	412 719,26	77 719,39	3 662 175,60

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à 3 662 175,60 €.

3 - Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	9,3	4,73	3,92	2,76	5,55	7,03	4,23

4 - Amortissements réalisés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	579 305 €	767 127 €	771 578 €	794 142 €	817 511 €	781 168 €	787 567 €

5 - Compte administratif

CA 2023 - BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	4 628 252,22	4 987 144,32	2 070 773,61	2 146 264,91	6 699 025,83	7 133 409,23
Solde d'exécution		358 892,10		75 491,30		434 383,40
Résultats reportés		832 777,88		1 831 367,11		2 664 144,99
Total (réalisation +reports)	4 628 252,22	5 819 922,20	2 070 773,61	3 977 632,02	6 699 025,83	9 797 554,22
Résultat de clôture		1 191 669,98		1 906 858,41		3 098 528,39
Reste à réaliser (en N+1)			1 003 751,00	25 500,00	1 003 751,00	25 500,00
TOTAUX CUMULES	4 628 252,22	5 819 922,20	3 074 524,61	4 003 132,02	7 702 776,83	9 823 054,22
RESULTATS DEFINITIFS		1 191 669,98		928 607,41		2 120 277,39

VI - Opérations de coopération décentralisée

Dans le cadre de la loi « 1% solidarité eau » instauré par la Loi Oudin-Santini du 9 février 2005, les collectivités adhérentes au SEPF participent, depuis 2009, au financement de forages au Burkina-Faso.

En 2023, dans le cadre du budget annexe « distribution », le Syndicat a alloué une subvention de 3 000 € à l'association Collectif pour le Développement Social et Environnement du Faso (CDSEF), pour la création d'un forage dans le village de SANOGHO.

VII - Autres activités du service

1 - *Le récapitulatif des décisions prises au cours de l'année*

Au cours de l'année 2023, les séances du Comité Syndical ont eu lieu le 1^{er} février, 1^{er} mars, 10 mai, 28 juin, 11 octobre et le 13 décembre.

Certaines délibérations ont été prises par délégation du Bureau et du Président.

En dehors des questions budgétaires, les principales délibérations concernent :

a) Les ouvrages

- Construction de la nouvelle usine de production d'eau à Fougères :
 - Actualisation du plan de financement – Demande de participation du SMG35 / Convention de mise à disposition à titre précaire d'un terrain acquis pour la construction de la future usine / Lancement de l'appel d'offres pour le lot n°4 (réservoirs) / Lancement de l'appel d'offres pour le lot n°2 (canalisations)
- Autres ouvrages :
 - Usine de Montours – Surconsommation de réactifs pour traiter les métabolites-régularisation années 2021 et 2022
 - Attribution du marché d'étude d'incidence valant étude d'impact pour le forage des bois à Dompierre-du-Chemin (décision du Président)
 - Réhabilitation des ouvrages de production souterrains – Attribution du marché de travaux – Demande de subvention
 - Rétablissement continuité écologique au Bas Sancé – Approbation du projet – lancement consultation – Demande de subvention
 - Rétablissement continuité écologique au Pont Juhel – Approbation du projet – Lancement consultation – Demande de subvention
 - Convention de fourniture d'eau avec le SME du Coglais – Av. n°2 relatif au point de comptage complémentaire posé entre Poilley et Montours
 - Restauration et amélioration de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable du Pont Juhel (lot n°1) – Avenant n°5
 - Gestion de la ressource – Mise en place de débitmètres sur les drains en forêt de Fougères – Sollicitation des subventions
 - Convention avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour la fourniture d'eau potable sur le secteur de la Vallée du Couesnon période 2022 à 2024
 - Réhabilitation des ouvrages de stockage à Lécousse – Attribution du Marché de travaux
 - Attribution du marché « Renouvellement et/ou requalification des réservoirs sous pression »

- Avenant n°1 – Marché de prestations de services – Exploitation des ouvrages de production du Syndicat – Analyses complémentaires sur le paramètre Nickel pour les usines du Mué et de la Foucaudière

b) Les programmes d’actions menés sur les bassins versants

- Reconquête de la qualité de l’eau sur les bassins versants – Animation/sensibilisation des scolaires avec le REEPF – Convention triennale années scolaires 2023 à 2026
- Reconquête de la qualité de l’eau sur les bassins versants – animation/sensibilisation des scolaires avec le REEPF – Convention triennale années 2023 à 2025 (annule et remplace délib 2023.16)
- Reconquête de la qualité de l’eau sur le bassin versant du Haut Couesnon – Programme d’actions 2024 – Captage prioritaire de La Couyère

c) L’administration générale

• Ressources Humaines :

- Modification d’un emploi permanent – Filière administrative – Catégorie A – Attaché – responsable administratif et financier
- Modification d’un emploi permanent – Filière technique – Chargé d’études et travaux sur les réseaux de distribution d’eau potable
- Modification d’un emploi permanent – Filière technique – Chargé de mission « préservation et protection de la ressource »
- Modification de l’organigramme
- Modification tableau des effectifs – Filière administrative – Promotion interne
- Enquête publique Captage des drains de la forêt de Fougères et Forage de la Bretonnière – Paiement des indemnités de la Commissaire Enquêtrice

• Divers :

- Assurance des risques statutaires du personnel – Habilitation au CDG35 pour la négociation et la souscription d’un contrat groupe avec les entreprises agréées
- Consultation du CDG35 en vue de la passation d’une convention de participation à la prévoyance
- Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée au SMG35 pour recherche en eau
- Rapport d’activité 2022 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de production d’eau potable
- Contrats assurance dommages aux biens / responsabilité civile – Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028
- Contrat d’assurance des risques statutaires du personnel au 1er janvier 2024 – Adhésion au contrat groupe du CDG 35
- Rapport d’activité 2022 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de production d’eau potable
- Contrats assurance dommages aux biens / responsabilité civile – Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028
- Contrat d’assurance des risques statutaires du personnel au 1er janvier 2024 – Adhésion au contrat groupe du CDG 35
- Désignation d’un représentant d’Eau du Pays de Fougères à la CLE du SAGE Sélune
- Reconduction de la convention de mise à disposition des locaux de Fougères Agglomération – Année 2024

2 - L'assistance technique aux collectivités membres du SEPF

Le service technique du SEPF est en mesure de fournir une assistance technique aux collectivités adhérentes qui en font la demande.

Cet appui technique concerne principalement les missions suivantes :

- Renouvellement de conduites d'eau potable : lancement de procédures marchés publics ou suivi des marchés à bons de commande en cours, suivi des travaux du démarrage à la réception ;
- Suivi des contrats d'affermage en cours ;
- Lancement de marchés d'étude ou prestations de service ;
- Participation autant que possible aux réunions et échange régulier avec les services des collectivités ainsi que leur délégataire.

Compte tenu des modifications intervenues depuis 2020 sur le périmètre du syndicat, la mise à disposition du service concerne principalement :

- Le budget annexe « distribution » sur les 22 communes de Fougères Agglomération
- Le Syndicat Mixte des Eaux d'Antrain
- Le Syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon

3 - La reconquête de la qualité de l'eau

3.1 - Les actions sur les bassins versants

Pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), des contrats de Bassins Versants « multi-thèmes/multi-acteurs » définissent l'ensemble des actions à mener, sur un bassin hydrographique cohérent, dans l'objectif de préserver la ressource en eau.

Le SEPF assure la maîtrise d'ouvrage du volet « lutte contre les pollutions diffuses » de ces contrats sur **les bassins versants de l'Airon et de la Loisançe-Minette**.

Sur le **bassin versant du Haut Couesnon**, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est maître d'ouvrage des opérations de reconquête de la qualité de l'eau en amont de sa prise d'eau à Mézières-sur-Couesnon. A ce titre, elle conduit les programmes en co-pilotage avec le SEPF et dans le cadre du SAGE COUESNON.

Afin de mettre en œuvre un contrat similaire sur le **bassin versant du Moyen Couesnon**, le SEPF a confié la mutualisation des actions sur le territoire du Couesnon Aval, à l'échelle du Syndicat Mixte du Sage Couesnon.

Le bilan des actions de chacun des bassins versants est présenté annuellement au Comité. Les programmes détaillés sont disponibles sur demande au secrétariat du SEPF.

3.2 - Le soutien de l'opération « Caravane Main Verte » du REEPF

Le SEPF n'a pas renouvelé son engagement à soutenir, le projet intitulé « Caravane Main Verte » porté par le Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF). La convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2022.

En 2023, la participation financière concernait le solde 2022 de l'opération « Caravane Main Verte » pour 2 500 €.

3.3 - Le partenariat avec le REEPF pour la sensibilisation des scolaires

Dans le cadre des programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants, le SEPF et la CEBR ont renouvelé leur partenariat avec le REEPF en signant une convention relative à l'animation/sensibilisation des scolaires à la préservation de la ressource.

En 2023, 19 classes du Pays de Fougères réparties sur le cycle III (8 classes de CM1-CM2), le cycle II (9 classes de CP-CE1-CE2) et 2 classes de Grande section ont bénéficié du programme pédagogique « Expl'EAUrateurs ». Le bilan s'élève à 27 170 € financés par les collectivités (2 860 € SEPF / 18 590 € CEBR / 5 720 € SBC) ainsi qu'une participation des établissements scolaires de 3 230 €.

La réalisation d'une vidéo est également incluse dans la convention de partenariat mais est financée uniquement par SEPF et CEBR. Le financement de cette vidéo sera versé sur l'année 2024.

Le SEPF a également participé en 2023 au programme pédagogique « Terr'Alim » qui vise à sensibiliser un public scolaire (principalement de cycle III) sur la consommation alimentaire quotidienne en lien avec le territoire agricole et alimentaire de proximité, les paysages, l'économie et le développement durable. Dans le cadre de la convention conclue avec le REEPF, les communautés de communes et les syndicats de production d'eau, le SEPF a versé une somme de 2 500 € au titre de la thématique protection et préservation de la ressource.

4 - Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

4.1 - Sur le bassin versant du Couesnon

Le SEPF adhère au Syndicat du Bassin du Couesnon, structure porteuse du SAGE COUESNON, en charge du fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ayant pour objet :

- « de faciliter, à l'échelle du bassin versant du Couesnon, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides,
- et de manière générale d'assurer, de suivre et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, des cours d'eau et des milieux associés ».

Il regroupe les syndicats de rivières et les syndicats de production prélevant de l'eau sur le bassin versant du Couesnon (CEBR/SEPF/SMAEP BAIE BOCAGE).

Pour plus d'informations, consulter le site du SAGE Couesnon à l'adresse suivante : <https://bassin-couesnon.fr/>

4.2 - Sur le bassin versant de la Sélune

Depuis 2014, le syndicat adhère également au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune ayant pour objet « d'intervenir dans l'aménagement et la gestion des eaux dans le cadre des compétences définies à l'article L 211-7 du Code de l'environnement et notamment en mettant en œuvre les décisions issues de la Commission Locale de l'Eau.

Pour plus d'informations, consulter le site du SAGE Sélune à l'adresse suivante : <http://www.bassin-selune.fr>

VIII - ANNEXES

Annexe n°1 – Schéma de fonctionnement

Annexe n°2 – Carte des collectivités adhérentes au SEPF (au 1^{er}/01/2024)

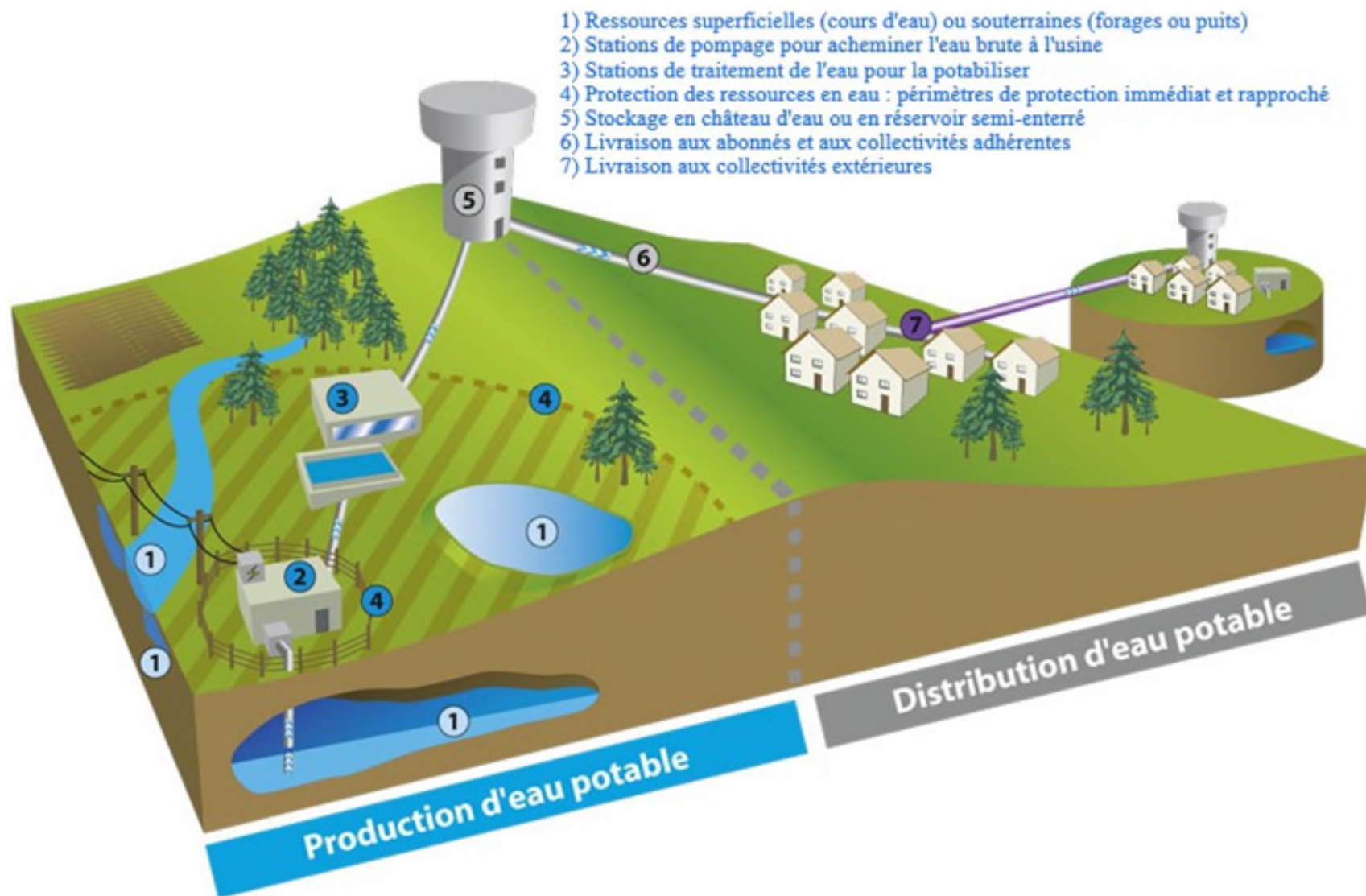
Annexe n°3 – Carte des collectivités distributrices (au 1^{er}/01/2024)

Annexe n°4 – Installations de production et exploitants (au 1^{er}/01/2024)

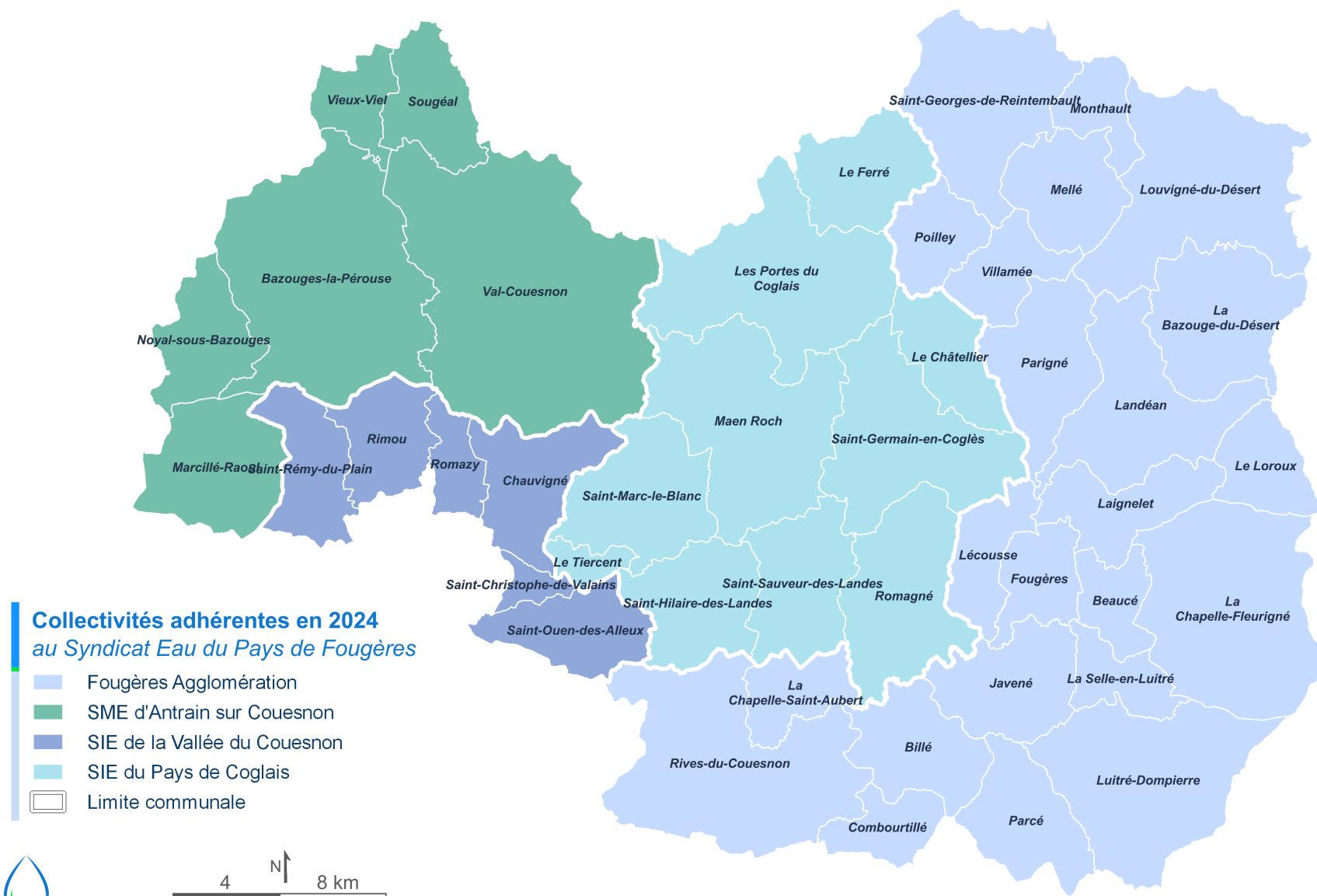
Annexe n°5 – Patrimoine du SEPF

Annexe n°6 – Décompte de la population par adhérent et par commune

Annexe n°1 – Schéma de fonctionnement

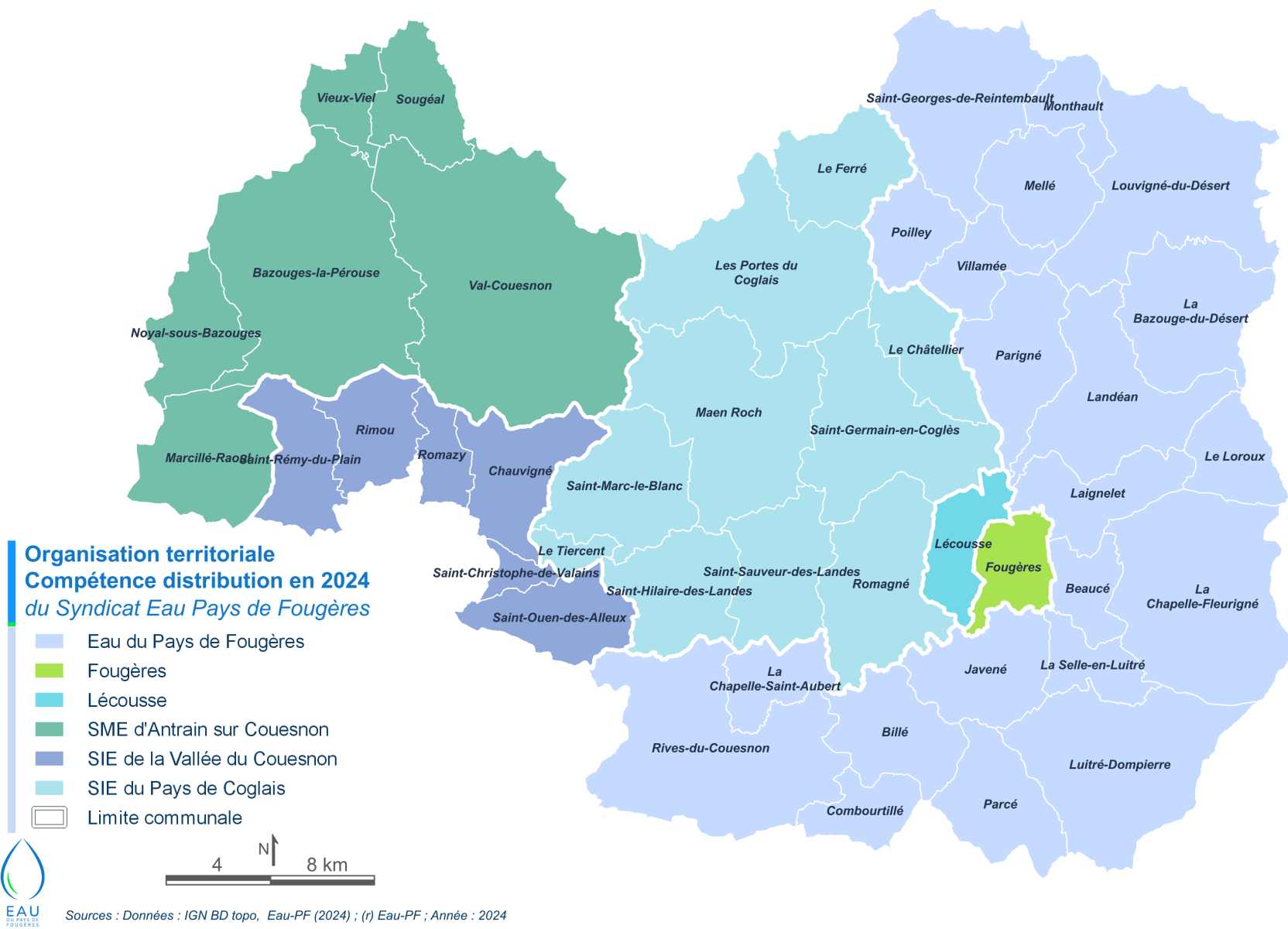


Annexe n°2 – Carte des collectivités adhérentes au SEPF (au 1^{er}/01/2024)

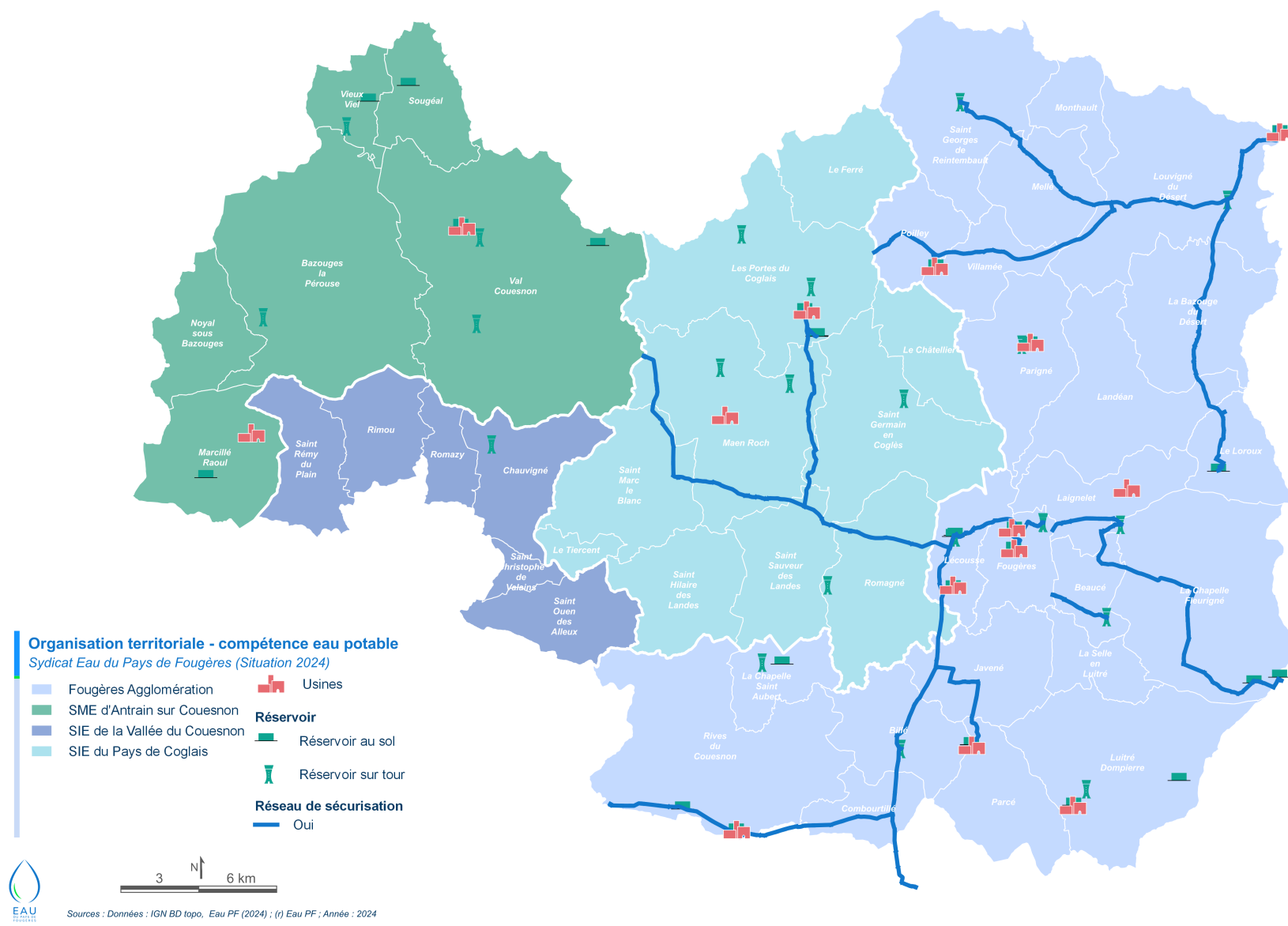


Sources : Données : IGN BD topo, Eau PF (2024) ; (r) Eau PF ; Année : 2024

Annexe n°3 – Carte des collectivités distributrices (au 1^{er}/01/2024)



Annexe n°4 – Installations de production et réseaux de sécurisation (au 1^{er}/01/2024)



Annexe n°5 : Patrimoine du SEPF

Sites de production	Réservoirs associés	Capacités stockage	Linéaire de conduite (en km)
Usine du Domaine (Lécousse)	Bâche d'eau traitée	200 m3	1,3
	Château d'eau La Garenne (x2)	150 + 600 m3	
Usine de Montours	Bâche d'eau traitée	2 000 m3	13,6
	Château d'eau Monthoux	700 m3	
Usine de Croix Madame (St Brice)	Pas de stockage		
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Bâche d'eau traitée	1 000 m3	3,2
Usine du Mué (Parcé)	Bâches d'eau traitée	2 x 200 m3	
Usine des Bois (Dompierre du Chemin)	Bâche d'eau traitée	100 m3	
Usine de la Fontaine (Parigné)	Bâche d'eau traitée	50 m3	0,4
	Château d'eau de Bellevue	250 m3	
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Bâche d'eau traitée	226 m3	1,7
	Château d'eau d'Antrain	2 000 m3	
Usine du Chatel (Marcillé Raoul)	Bâche d'eau traitée	70 m3	0
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Bâche d'eau traitée	100 m3	3,2 (+ réseaux des drains ~ 23 kms)
	Château d'eau Verrerie 2	2 x 750 m3	
Usine des Urbanistes (Fougères)	Cuves	2 x 1 000 m3	
	Réservoirs enterrés	2 x 800 m3	
	Réservoirs enterrés	2 x 400 m3	
Usine de La Boutriais (Villamée)	Bâche d'eau traitée	50 m3	0
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Bâche d'eau traitée	150 m3	0
Ouvrages de sécurisation	Réservoirs semi-enterrés La Garenne	2 x 1000 m3	46,8

Annexe n°6 : Décompte de la population par adhérent et par commune

Décompte de la population

Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *	Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *	Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *
FOUGERES AGGLOMERATION	BEAUCE	1390	SYNDICAT D'ANTRAIN	BAZOUGES LA PEROUSE	1892	SYNDICAT DE LA VALLEE DU COUESNON	CHAUVIGNE	830
	BILLE	1073		MARCILLE RAOUL	749		RIMOU	351
	CHAPELLE JANSON	1510		NOYAL SOUS BAZOUGES	384		ROMAZY	262
	COMBOURTILLE	621		SOUGEAL	547		ST CHRISTOPHE DE VALAINS	237
	FLEURIGNE	953		VAL COUESNON	4206		ST OUEN DES ALLEUX	1350
	JAVENE	2187		VIEUX-VIEL	322		ST REMY DU PLAIN	827
	LA BAZOUGE DU DESERT	1088	Total	8100	Total	3857		
	LA CHAPELLE ST AUBERT	462	SYNDICAT DU COGLAIS	LE CHATELLIER	443			
	LA SELLE EN LUITRE	633		LE FERRE	728			
	LAINNELET	1220		LE TIERCENT	190			
	LANDEAN	1198		LES PORTES DU COGLAIS	2329			
	LE LOROUX	657		MAEN ROCH	5126			
	LOUVIGNE DU DESERT	3397		ROMAGNE	2505			
	LUITRE - DOMPIERRE	1848		ST GERMAIN EN COGLES	2102			
	MELLE	661		ST HILLAIRE DES LANDES	1051			
	MONTHAULT	256		ST MARC LE BLANC	1648			
	PARCE	655		ST SAUVEUR DES LANDES	1570			
	PARIGNE	1371		Total	17692			
POILLEY	374							
RIVES DU COUESNON	2959							
ST GEORGES DE REINTEBAULT	1512							
VILLAMEE	306							
Total	26331							

LÉCOUSSE - FOUGERES AGGLOMERATION

3378

FOUGERES - FOUGERES AGGLOMERATION

21121

TOTAL GENERAL : 80479 habitants

* population totale recensement 2020 applicable au 01/01/2023